

Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers en fonction : 99 titulaires – 40 suppléants	Conseillers présents : 87 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 7 Absent(s) excusé(s) : 12 Absent(s) : 1
--	--	---

Date de convocation : 6 avril 2021

Vote(s) pour : 94
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 12 avril 2021,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n° 2021-04-12-CC-1.1 :

Dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation de représentants de Metz Métropole au Syndicat Mixte du SCoTAM, à la Commission Locale des Site Patrimoniaux Remarquables de Metz Métropole, au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), au Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau de Metz Métropole, au SIEOM et au SIEGVO.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 prévoyant la possibilité pour le Conseil de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de ses représentants au sein d'organismes extérieurs,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret à la désignation de représentants de Metz Métropole au Syndicat Mixte du SCoTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine), à la Commission Locale des Site Patrimoniaux Remarquables de Metz Métropole, au Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Grand Est (EPFGE), au Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau de Metz Métropole, au SIEOM (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ouest Messin) et au SIEGVO (Syndicat Intercommunal des Eaux de Gravelotte et de la Vallée de l'Orne).

Pour extrait conforme
Metz, le 13 avril 2021

Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale




Marjorie MAFFERT-PELLAT

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote du point 1A
ADDA	Fatiha	Woippy		Pour
AGAMENNONE	Béatrice	Metz		Pour
ANCEL	Claire	Châtel-Saint-Germain		Pour
ARNOLD	Patricia	Metz		Pour
AUDOUY	Caroline	Metz		Pour
BALLARINI	Jean-Louis	Chieulles		Pour
BAUCHEZ	Jean	Moulins-lès-Metz		Pour
BAUDOÛIN	Daniel	Sainte-Ruffine		Pour
BELKAHLA	Yamouna	Woippy		Pour
BOHL	Jean-Luc	Montigny-lès-Metz		Pour
BOHR	Timothée	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Julien VICK</i>	Pour
BORI	Danielle	Metz		Pour
BOUVET	Xavier	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Hanifa GUERMITI</i>	Pour
BROCARD	Manuel	Longeville-lès-Metz	est représenté par Rose Marie MEIXEIRA	Pour
BURHAN	Ferit	Metz		Pour
CARPENTIER	François	Cuvry		Pour
CHANGARNIER	Stéphanie	Metz		Pour
CHOUIKHA	Erfane	Woippy		Pour
COLIN-OESTERLE	Nathalie	Metz	Excusée	
COMBELLES	Jean	Vaux		Pour
DAP	Laurent	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Guy REISS</i>	Pour
DAUSSAN-WEIZMAN	Anne	Metz		Pour
DEFAUX	Daniel	Plappeville		Pour
DIEUDONNE	Vincent	Vany		Pour
DIEUDONNE	Yves	Vernéville		Pour
DORR	Antoine	Vantoux		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote du point 1A
DUMONT	Michel	Féy		Pour
DUVAL	Bertrand	La Maxe		Pour
FACHOT	Pierre	Jussy		Pour
FRITSCH-RENRARD	Anne	Metz		Pour
GLESER	Philippe	Lorry-lès-Metz		Pour
GOUTH	Cédric	Woippy		Pour
GREGOIRE	Aude	Montigny-lès-Metz	Excusée et donne pouvoir à Christiane GREINER	Pour
GREINER	Christiane	Montigny-lès-Metz	<i>a reçu le pouvoir de Aude GREGOIRE</i>	Pour
GRIVEL	Patrick	Laquenexy		Pour
GROLET	Françoise	Metz		Pour
GROSDIER	François	Metz	<i>a reçu le pouvoir de Bouabdellah TAHRI</i>	Pour
GUERMITI	Hanifa	Metz	Excusée et donne pouvoir à Xavier BOUVET	Pour
HASSER	Henri	Le Ban-Saint-Martin		Pour
HENRION	François	Augny		Pour
HORY	Thierry	Marly		Pour
HUBER	Pascal	Chesny		Pour
HUET	Armelle	Noisseville	Excusée et donne pouvoir à Claude VALENTIN	Pour
HUSSON	Julien	Metz		Pour
JACOB-VARLET	Odile	Marly		Pour
KHALIFE	Khalifé	Metz		Pour
KOLODZIEJ	Jocelyne	Coin-sur-Seille		Pour
KREMER	Véronique	Montigny-lès-Metz		Pour
KURTZMANN	Walter	Peitre		Pour
LALOUX	Grégoire	Metz		Pour
LAVEAU-ZIMMERLE	Amandine	Metz		Pour
LINDEN	Anne-Marie	Coin-lès-Cuvry		Pour
LOGIN	Frédérique	Amanvillers		Pour
LOSCH	Jean-François	Lessy		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote du point 1A
LUCAS	Eric	Metz		Pour
LUX	Isabelle	Metz		Pour
MANZANO	Philippe	Mécleuves		Pour
MARCHETTI	Denis	Metz	Excusé et donne pouvoir à Marina VERRONNEAU	Pour
MARX	Sébastien	Metz		Pour
MICHEL	Martine	Pournoy-la-Chétive		Pour
MOLE-TERVER	Laurence	Metz		Pour
MUEL	Pierre	Marieulles		Pour
NAVROT	Frédéric	Scy-Chazelles		Pour
NGO KALDJOP	Gertrude	Metz		Pour
NICOLAS	Martine	Metz		Pour
NICOLAS	Jean-Marie	Metz		Pour
NIEL	Hervé	Metz		Pour
NOWICKI	Christian	Marly		Pour
PEULTIER	Roger	Rozérieulles		Pour
PIERRET	Alain	Woippy	ABSENT	
PREVOST	Christophe	Saint-Julien-lès-Metz		Pour
REISS	Guy	Metz	Excusé et donne pouvoir à Laurent DAP	Pour
ROQUES	Jérémy	Metz		Pour
ROUX	Sylvie	Mey		Pour
SCHLOSSER	Pauline	Metz		Pour
SCHNEIDER	Jacqueline	Metz	EXCUSEE a reçu le pouvoir de Blaise TAFFNER	
SCHWARTZBERG	Arielle	Montigny-lès-Metz		Pour
SCIAMANNA	Marc	Metz		Pour
SMIAROWSKI	Stanislas	Jury		Pour
SOKOLOWSKI	Dimitri	Montigny-lès-Metz		Pour
SPORMEYEUR	Nathalie	Saulny		Pour
STAUDT	Bernard	Metz		Pour

NOM	Prénom	Commune	EXCUSES POUVOIRS	Vote du point 1A
STEMART	Anne	Metz		Pour
STREBLY	Dominique	Ars-Laquenexy		Pour
TABONE	Salvatore	Montigny-lès-Metz		Pour
TAFFNER	Blaise	Metz	Excusé et donne pouvoir à Jacqueline SCHNEIDER	
TAHRI	Bouabdellah	Metz	Excusé et donne pouvoir à François GROSIDIER	Pour
THIL	Patrick	Metz		Pour
TOCHET	Nicolas	Metz		Pour
TORLOTING	Michel	Gravelotte		Pour
TRAN	Doan	Metz		Pour
VALDEVIT	Bruno	Ars-sur-Moselle		Pour
VALENTIN	Claude	Nouilly	a reçu le pouvoir de Armelle HUET	Pour
VERRONNEAU	Marina	Metz	a reçu le pouvoir de Denis MARCHETTI	Pour
VETSCH	Lucien	Montigny-lès-Metz		Pour
VIALLAT	Isabelle	Metz		Pour
VICK	Julien	Metz	Excusé et donne pouvoir à Timothée BOHR	Pour
WALTER	Jean-Claude	St-Privat-la-Montagne	EXCUSE	
WEBERT	Marlyne	Pouilly		Pour

Résumé de l'acte

057-200039865-20210412-04-2021-DC1-1-DE

Numéro de l'acte : 04-2021-DC1-1
Date de décision : lundi 12 avril 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Dérogation au vote au scrutin secret pour la désignation de représentants de Metz Métropole au Syndicat Mixte du SCoTAM, à la Commission Locale des Site Patrimoniaux Remarquables de Metz Métropole, au Conseil d'Administration de l'EPFGE, au Conseil d'Administration de la Régie de l'Eau de Metz Métropole, au SIEOM et au SIEGVO
Classification : 5.3 - Designation de representants
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 15/04/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210412-04-2021-DC1-1-DE
Document principal : 99_DE-1-1.pdf

Pièces jointes :

99_DE-LISTE ELUS CONSEIL votes 12-04-2021 -
Délibération 1A.pdf

Historique :

15/04/21 11:16	En cours de création	
15/04/21 11:18	En préparation	Catherine DELLES
15/04/21 11:33	Reçu	Catherine DELLES
15/04/21 11:34	En cours de transmission	
15/04/21 11:50	Transmis en Préfecture	
15/04/21 13:46	Accusé de réception reçu	

